

*Questions orales***LA CONSTITUTION**

que proposait la convention internationale. Nous avons prévu atteindre en 1997 les objectifs de l'an 2000.

Je peux dire aujourd'hui même à la députée que nous sommes prêts à faire davantage. Nous pensons que nous pouvons éliminer les CFC d'ici 1995, ou à tout le moins une bonne partie. Nous allons faire pression sur d'autres pays pour faire mieux que cela.

De plus, nous allons agir en collaboration avec le Conseil canadien des ministres de l'environnement et les provinces qui sont très réceptives aux questions environnementales.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, les Canadiens prennent ce problème très au sérieux, voire bien plus au sérieux que le ministre. L'heure est grave.

En 1990, le ministre avait promis que, si les règlements provinciaux et les mesures prises volontairement ne donnaient pas de résultats, le Canada interviendrait par règlement. Pourtant, le ministre n'a rien dit à ce sujet aujourd'hui.

Puisqu'il voit que cette attitude de laisser-faire ne donne rien, le ministre entend-il établir un règlement en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je pense qu'il est important que nous soyons le plus précis possible sur ce dont nous parlons ici. La députée parle de substances chimiques qui se retrouvent dans l'atmosphère. Or, un récent rapport de la NASA semble relier l'appauvrissement actuel de la couche d'ozone à l'éruption récente du mont Pinatubo. Il s'agirait alors d'une cause naturelle.

Pour bien situer les choses, il est important de souligner que nous ne parlons pas ici seulement des substances chimiques d'origine anthropique, mais d'une cause naturelle. Nous parlons d'une réduction possible de 30 à 40 p. 100 de la couche d'ozone. Nos scientifiques, dont les compétences sont reconnues dans le monde entier, semblent plutôt parler de 15 p. 100.

Cela dit, nous prenons ce problème très au sérieux. D'ailleurs, nous l'avons toujours pris très au sérieux. J'examinerai la question avec les provinces afin de déterminer s'il est nécessaire d'établir un règlement et, le cas échéant, nous en établirons un.

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre, en l'absence du ministre chargé des Affaires constitutionnelles.

La dernière conférence constitutionnelle sur l'avenir du Canada se tiendra à Vancouver pendant le week-end du 14 février. Je voudrais demander au premier ministre comment il peut justifier la fin du débat public sur la Constitution sans une conférence sur les questions autochtones, compte tenu de l'intérêt et de l'appui massif que ces questions suscitent partout au pays.

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à cette question au nom du ministre responsable des Affaires constitutionnelles.

Je pense que la députée saura reconnaître, comme presque tous mes collègues dans cette Chambre qui ont pris très au sérieux le processus que nous avons mis en branle, que nous avons cherché d'une manière très active à y faire participer autant de citoyens que possible, y compris les autochtones. En fait, nous leur avons proposé de participer à quelques conférences, mais j'ai le regret de vous dire que seulement deux communautés autochtones ont répondu favorablement à notre appel. Dans ces circonstances, nous n'avons pas jugé bon d'y donner suite.

Cela étant dit, nous sommes encore disposés à examiner tout mécanisme qui permettrait aux peuples autochtones, comme à toutes les couches de la société canadienne, d'avoir leur mot à dire dans cet important débat sur l'avenir de notre pays.

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Lors des premières conférences, il n'a été question d'aucune disposition concernant les peuples autochtones. Ils ont dû saborder le processus pour qu'on les écoute enfin. La tenue d'une conférence sur les affaires autochtones a fait l'unanimité des différentes organisations.

Cela étant dit, j'ai ici des lettres provenant des chefs de l'organisation nationale qui aimeraient que la cinquième et dernière conférence porte sur les questions constitutionnelles concernant les autochtones.

Le gouvernement reviendra-t-il sur sa position et fera-t-il de cette conférence une conférence sur les questions autochtones ou ne tiendra-t-il encore aucun compte de la volonté de la population?